

# Rapport du Président

Commission permanente du vendredi 20 octobre 2023 N° CP-2023-8-6-6 N° applicatif 7131

6 ème **Commission** Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

**Service instructeur**Direction culture et patrimoine

## DESIGNATION D'UNE DELEGATION D'AGENTS ET D'ELUS DE LA CEA POUR PARTICIPER AU CONGRES ECSITE ET ETABLIR UN PARTENARIAT AVEC LA REGION D'UUSIMAA EN FINLANDE

Résumé : Pour amplifier une stratégie de coopération décentralisée à l'échelle européenne, la Collectivité européenne d'Alsace propose d'envoyer une délégation d'élus et d'agents de la Collectivité européenne d'Alsace dans la région d'Uusimaa en Finlande du 14 au 17 novembre 2023. A cette occasion, des liens pourront être noués dans différents champs d'action publique, et plus particulièrement dans le cadre de la culture scientifique technique et industrielle et la poursuite des correspondances de "Fêtons l'Europe".

#### 1. Contexte et enjeux

Dans le cadre de son rapport d'orientation pour la culture et le rayonnement de l'Alsace en février 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a identifié la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) comme un marqueur fort de son développement culturel : valorisation de la démarche scientifique, éclairage de la société par la science, lutte contre les fake news, valorisation des métiers industriels, valorisation de l'histoire industrielle riche du territoire, vulgarisation de la recherche.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace porte le projet culturel et citoyen « Fêtons l'Europe », grand projet culturel et citoyen de jumelage de jeunes dans tous les pays de l'Union et après avoir accueilli en juin 2023, 1200 jeunes au Parlement de Strasbourg, envoie en retour des délégations de jeunes alsaciens pendant l'année scolaire 2023-2024 dans les pays des classes accueillies et a lancé des invitations de partenariat à l'attention des exécutifs de toutes les collectivités territoriales d'implantation des établissements scolaires partenaire du projet d'échange. A ce titre, le collège de l'Eichel de Diemeringen, jumelé avec celui de Krunnakka à Helsinki, se rendra en Finlande au printemps 2024.

De plus, dans le cadre du contrat triennal pour promouvoir Strasbourg comme capitale européenne, la Collectivité européenne d'Alsace propose de faire de Strasbourg la capitale de la culture scientifique en créant une extension au Vaisseau pour développer ses publics et ses actions itinérantes en accompagnant cette mutation par un développement des partenariats entre centres de sciences à l'échelle de la ville de Strasbourg, de l'Alsace, du Rhin supérieur et de l'Union européenne.

C'est dans ce contexte que s'organise du 14 au 17 novembre prochain, au centre de science Heureka de Vantaa en Finlande, le forum annuel du réseau européen de centre de science ECSITE, dont la Collectivité européenne d'Alsace est membre pour le Vaisseau.

A cette occasion, le déplacement d'une délégation alsacienne en Finlande présente un triple enjeu de prises de contacts et d'établissements de partenariats :

- Autour de la culture scientifique technique et industrielle, pour ancrer celle-ci dans des coopérations européennes, à la fois avec les centres de science finlandais présents au forum, mais également dans le cadre de « Fêtons l'Europe » à travers un partenariat avec la mairie d'Helsinki,
- Autour de « Fêtons l'Europe », pour préparer la correspondance entre les établissements partenaires,
- Plus largement, dans différents champs d'action publique, pour établir des liens entre la Collectivité européenne d'Alsace et la région d'Uusimaa dont le Président, Markus Markkula, a travaillé précédemment à Strasbourg comme Vice-Président du comité européen des Régions, permettant un partage d'expériences et une source d'inspiration mutuelle dans les champs suivants : culture scientifique technique et industrielle, implication citoyenne, éducation continue, culture inclusive, attractivité territoriale, etc.

#### 2. Mise en œuvre

La délégation alsacienne se composerait de 4 personnes au maximum (élus et agents). Ce déplacement, d'une durée de 4 jours, aurait lieu du 14 au 17 novembre prochain, au Centre de science Heureka de Vantaa, dans la région d'Uusimaa en Finlande, à l'occasion du forum 2023 du réseau européen de centres de science (ECSITE) dont est membre la Collectivité européenne d'Alsace pour le Vaisseau.

### Elle serait constituée de :

- M. Raphaël SCHELLENBERGER, Conseiller d'Alsace délégué à la Culture et à la Culture Scientifique, Technique et Industrielle
- M. Olivier MEROT, Directeur de la Culture et du Patrimoine
- Mme Sabine ISCHIA, Directrice du Pôle Culture Scientifique, Technique et Industrielle et du Vaisseau
- Mme Caroline KELLNER, Conseillère Europe, Transfrontalier et Bilinguisme auprès du Président

En cas de désistement ou d'empêchement, un membre de la délégation, élu ou agent, pourra être remplacé par collègue, dans la limite du nombre de places initialement prévu.

Le budget alloué au déplacement de la délégation est estimé à 5 500 € et permet de couvrir le déplacement (train et vol), l'hébergement et les défraiements de repas de la délégation.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'opportunité du déplacement d'une délégation alsacienne à Vantaa en Finlande pour participer au forum annuel du réseau européen de centres de science, dont est membre la Collectivité européenne d'Alsace, du 14 au 17 novembre prochain et établir un partenariat avec la région d'Uusimaa en Finlande ;

- d'approuver la composition de cette délégation comme suit :
  - ✓ M. Raphaël SCHELLENBERGER, Conseiller d'Alsace délégué à la Culture et à la Culture Scientifique, Technique et Industrielle
  - ✓ M. Olivier MEROT, Directeur de la Culture et du Patrimoine
  - ✓ Mme Sabine ISCHIA, Directrice du Pôle Culture Scientifique, Technique et Industrielle et du Vaisseau
  - ✓ Mme Caroline KELLNER, Conseillère Europe, Transfrontalier et Bilinguisme auprès du Président
- de décider qu'en cas de désistement, un élu pourra se faire remplacer par un autre élu, un agent par un autre agent de la Collectivité, dans la limite des quatre places prévues initialement;
- d'autoriser la prise en charge financière des frais générés par ce déplacement à hauteur de 5 500 € sur les lignes suivantes :
  - P0010002T03 NATANA 1033 (65-65312-031): frais de déplacement, hébergement et défraiements restauration pour les conseillers d'Alsace
  - P0240003T03 NATANA 53 (011-6251-021): frais de déplacement, hébergement et défraiements restauration pour les agents

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.